



Faire son propre compost

➔ LES **5** BONNES RAISONS !

- 1** Diminuer de 30% le poids de sa poubelle d'OM (= Ordures Ménagères).
- 2** Valoriser un déchet en amendement gratuit pour le potager, les espaces verts, les plantes d'intérieur...
- 3** Limiter les apports en déchetterie et réaliser ainsi des économies de déplacements.
- 4** Maîtriser le coût de traitement des déchets pour la collectivité.
- 5** Éviter l'incinération ou l'enfouissement des bio-déchets : un bon geste pour l'environnement !

Flashez-moi !



LES 5 ÉTAPES POUR UN BON COMPOST !

1



À composter :

- déchets du jardin : tontes, tailles, fannes, branchages broyés...
- déchets de la cuisine : restes de végétaux, coquilles, café, thé (filtres et sachets).

2



Pour assurer un bon processus de décomposition, il faut :

- une bonne aération,
- un arrosage régulier,
- des apports équilibrés.

3



Dans mon composteur, il y a des :

- macro organismes : vers de compost, acariens, cloportes, gastéropodes...
- micro organismes : champignons, bactéries...



4



Au bout de 8 mois, le compost est « mûr » et peut être tamisé.

Les gros éléments sont à réintroduire dans le composteur.

5



Le compost peut être utilisé comme « engrais » naturel pour mes plantations.

MON COMPOSTEUR
À PRIX RÉDUIT

20€

Service Prévention et Gestion des Déchets
Communauté d'agglomération du Gard rhodanien
Maison de l'environnement

1005 route de Vénéjan, 30200 Saint-Nazaire

📧 prevention.dechets@gardrhodanien.fr

Tél. 04 66 90 58 00